



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTINE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors de la séance tenue le 17 mars 2026, avis de motion a été donné qu'un règlement intitulé: **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTINE** sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, et un projet de règlement a été déposé à cet effet.
2. Conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, ledit projet de règlement a comme objectif de mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux selon les dispositions des lois en vigueur.

Le présent Code poursuit les buts suivants:

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la Municipalité de Sainte-Martine et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Municipalité;
- Instaurez des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élu·es et élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Les valeurs mises de l'avant dans ce Code, telles qu'énoncées à l'article 4 du projet de règlement, sont : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers les autres membres, les employées et employés de la Municipalité et les citoyennes et citoyens, la loyauté envers la Municipalité, la recherche de l'équité et l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil.

Les articles 5 à 14 dudit projet de règlement instaurent des règles de conduite et l'article 15 prévoit le mécanisme de contrôle et sanctions.

3. Ce règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire qui se tiendra à la salle du conseil située au 1, rue des Copains, le mardi 14 avril 2026 à 19 h 30.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, ou toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 7 avril 2026

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

